

Tentative de meurtre

# Un oncle jaloux est jugé pour avoir tiré sur sa nièce

**Pour les experts, le prévenu ne supportait pas les réussites professionnelles de cette jeune étudiante en droit**

Catherine Focas

Un oncle qui tire en rafale sur sa nièce parce qu'il en est jaloux, c'est le drame qui s'est déroulé le 29 mai 2015 dans un immeuble de l'avenue du Mail, à Plainpalais. Le prévenu, âgé aujourd'hui de 50 ans, comparait ce lundi devant le Tribunal correctionnel pour tentative d'assassinat.

Durant cinq heures, il avait attendu l'étudiante, assis sur son lit, à côté de ses armes. Dès qu'elle avait entrouvert la porte d'entrée de l'appartement, il avait fait feu avec son fusil Fass 90. «Dix-huit à dix-neuf douilles, dont quatorze ont atteint la cible, comme on dit à l'armée, un vrai massacre», décrit Me Philippe Juvet, avocat de la victime. Le prévenu a tiré à bout portant alors que son arme était faite pour tuer à une distance de 300 mètres...

**Paranoïaque**

La victime n'est pas morte. Un miracle. Après une année d'hospitalisation et une trentaine d'interventions, elle a pu reprendre une vie plus ou moins normale. Elle a fini ses études de droit et a commencé un stage d'avocat. Me Juvet salue son courage, sa vitalité, sa dignité. Mais les séquelles physiques, esthétiques et psychologiques sont là. Malgré sa grande pudeur, la jeune femme de 25 ans ne peut s'empêcher de fondre en larmes devant les juges lorsqu'elle pense à ce qu'elle a perdu: «C'est dur d'accepter tout ce qui a changé, tout ce qui n'est plus possible.»

De ce 29 mai 2015, elle se souvient surtout de la porte d'entrée qui «explose» lorsqu'elle l'ouvre. Durant ses mois d'hospitalisation, elle tente de comprendre pourquoi son oncle a agi ainsi, mais elle ne trouve pas de réponse. Lui, de son côté, affirme aux juges qu'il n'a pas agi par jalousie: «Je ne



L'oncle criminel montre aux juges du Tribunal correctionnel comment il a manié son fusil d'assaut le jour des faits. A ses côtés, Me Michel Celi Vegas, son avocat. PATRICK TONDEUX

«Il ne me serait jamais venu à l'idée de me comparer à une personne de 25 ans. J'ai eu 25 ans et je sais qu'à cet âge la situation est plus simple au niveau professionnel»

**Le prévenu**

comprends pas pourquoi je m'en suis pris à elle de cette manière. Je n'ai aucun grief à son égard.» Et il ajoute: «Il ne me serait jamais venu à l'idée de me comparer à une personne de 25 ans. J'ai également eu 25 ans et je sais qu'à cet âge la situation est plus simple au niveau professionnel.»

Qui est-il? Né à Genève, de père inconnu, le prévenu obtient un CFC à la fin des années 80. Puis, presque vingt ans plus tard, il

passa sa maturité. Il occupe plusieurs postes: dans l'administration fiscale, à l'Office des poursuites et faillites, au Tribunal tutélaire. Mais, à chaque fois, il se brouille avec des collègues. Il y a des plaintes pour harcèlement. Il finit par partir ou il est mis à la porte. Durant certaines périodes, il a le sentiment tenace qu'on le suit, qu'on le surveille, qu'on lui veut du mal. A un certain moment, il ne trouve plus de travail. C'est alors qu'il déménage chez sa mère et commence des études de droit.

A la même époque, sa nièce, qui vit également chez sa grand-mère, entame les mêmes études. Il obtient son master, mais ne décroche aucun entretien d'embauche pour un stage d'avocat. Contrairement à la jeune femme. «Il a commencé à comparer ses résultats avec ceux de sa nièce», souligne la procureure Olivia Dilonardo. Pour la magistrate, «les succès de sa nièce le renvoyaient à ses propres échecs.»

Me Juvet indique que sa cliente s'appropriait à quitter l'appartement familial. Cet «endroit glau-

que» où un oncle «bizarre», «intrusif» l'épiait, fouillait dans ses affaires et se couchait dans son lit quand elle n'était pas là. Le prochain départ de la jeune femme - qui voulait enfin vivre avec son ami - a constitué peut-être un élément déclencheur, considèrent les experts psychiatres.

**Sécurité publique**

La question à laquelle les juges devront répondre est celle de la responsabilité pénale. Pour le premier groupe d'experts, cet homme souffrant de troubles narcissiques, paranoïdes, érotomanes, n'est pas responsable de ses actes. C'est aussi ce que plaide la défense par la voix de Me Michel Celi Vegas. Pour le second groupe, la responsabilité du prévenu, même si elle est fortement restreinte, existe tout de même. C'est sur cette dernière expertise que se base la procureure pour réclamer une peine de sept ans. Sanction suspendue au profit d'une mesure en milieu fermé, afin que l'accusé se soigne et ne représente plus un danger pour la sécurité publique. Verdict ce mardi.



Véritable baroudeur des ondes, Yves Blanc rebondit de Couleur 3 sur un réseau de radios alternatives. RTS/LAURENT BLEUZE

## La «Planète bleue» atterrit à Genève, sur Radio Vostok

**Remercié par Couleur 3, le producteur Yves Blanc revient sur les stations indépendantes**

C'est quoi un auditeur de fond? Une oreille citoyenne qui grandit, s'instruit et vieillit avec sa radio favorite. Sur chaque station, des émissions renforcent cette fidélisation. France Inter a son auditoire captif depuis un demi-siècle: celui-ci écoute religieusement, chaque dimanche soir, *Le masque et la plume*, cette indémodable tribune des critiques.

Couleur 3 a vécu la même expérience de captation dans la durée en diffusant dès 1995 *La Planète bleue*, ce magazine hebdomadaire, «mondial et futuriste», conçu, réalisé et animé par Yves Blanc, figure historique des radios libres. Près d'un quart de siècle de «panoramique sonore», de voyage dans le temps et l'espace, traversé par une voix au grain perché, évoluant dans un registre acoustique inédit, entre le murmure et la profération.

Ce quelque part a fait son temps à la RTS. «Nous sommes fiers d'avoir diffusé *La Planète bleue* pendant si longtemps, assurait au seuil de l'été la direction. Couleur 3 l'achetait à Yves Blanc mais notre nouvelle grille impose que la production soit intégralement conçue dans nos murs.»

Refus de l'intéressé, fabriquant ses modules dans son «chalet numérique» du Vercors, au sud de Grenoble. «Pas question de brader mon concept, j'ai toujours placé la liberté avant le cachet.» La preuve par l'acte: notre maquisard des ondes s'offre une cure de jeunesse en rejoignant quatre stations associatives pour une diffusion démultipliée jouant à saute frontière entre

la France et la Suisse. Soit, dans le désordre des ondes alternatives, Radio Ellebore (émettant depuis Chambéry en Savoie), Radio Meuh (La Clusaz), Radio GRIFF (arc jurassien), enfin Radio Vostok, fleuron depuis cinq ans de la scène radiophonique indépendante sur territoire genevois.

Ainsi, l'auditeur de fond vivant entre Meyrin, les Pâquis et Meinier pourra une fois par mois, le dimanche à 9 h, se réveiller avec le magique «Bienvenue sur la Terre!» prélude à 90 minutes de création sonore. Au passage, on gagne trente minutes sur la précédente mouture. «En devenant mensuelle, l'émission change de format, ce qui permet une plus grande exploration et des morceaux de musique plus longs», annonce Charles Menger, le coordinateur d'antenne de Radio Vostok. C'est lui qui a «naturellement» pris langue avec Yves Blanc en apprenant que son émission ne serait pas reconduite. Il ajoute: «*La Planète bleue* a réussi à traverser le temps sans jamais se démoder. Son côté défricheur, sa façon de défendre une ligne éditoriale sans être extrémiste, de soigner l'ambiance, l'habillage, la prise de voix, d'être personnel et accrocheur, tout cela nous parle. L'émission a clairement été l'une de nos influences au moment de créer notre programme il y a cinq ans.» Le maître rejoint la relève qu'il a peu à peu constitué, en creusant son sillon, loin des modes et des refontes.

L'émission peut être entendue sur les postes DAB+ de la région genevoise, sur [www.radiovostok.ch](http://www.radiovostok.ch), sur les boxes Swisscom TV de Suisse romande, et sera disponible en podcast comme bon nombre de productions de Radio Vostok.

**Thierry Mertenat**

PUBLICITÉ

**45% de réduction**

**Fr. 27.50**  
au lieu de Fr. 49.-

**Profitez d'une journée à Aquaparc à prix attractif grâce à**

**Tribune de Genève**

[www.aquaparc.ch](http://www.aquaparc.ch)

**Bulletin de commande**

Je désire commander

**entrée(s) d'une journée à Aquaparc**

Maximum 10 entrées par commande, CHF 27.50 par entrée.

Frais d'expédition : CHF. 2.50 en sus  
(prix pour l'envoi jusqu'à 10 billets)

Billets valables jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Ce bulletin de commande est à retourner à :**  
 Courrier : Tamedia, Service VPC Tribune de Genève,  
 Case postale 2622, 1260 Nyon 2  
 Tél. 021 349 45 95  
 E-mail : [sc.vpc@tamedia.ch](mailto:sc.vpc@tamedia.ch)  
 Internet : [aquaparc.tdg.ch](http://aquaparc.tdg.ch)

TVA incluse. Dans la limite du stock disponible.  
 Délai d'envoi entre 3 à 5 jours après réception de la commande  
 Offre valable uniquement sur le territoire suisse

M.  Mme  Mlle

Nom, prénom : .....

Rue, N° : .....

NPA/Localité : .....

E-mail : .....

Téléphone privé : .....

Téléphone mobile : .....

Date : .....

Signature : .....